BURKINA FASO

Région ACP : Afrique de l'Ouest
Population : 13,3 millions
Langue officielle : français
Capitale : Ouagadougou

Autorité nationale en charge de la culture : Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme. 03 BP 7007 Ouagadougou 03. Tel: +226 50 33 09 63. Fax: +226 50 33 09 64. Site Web : http://www.culture.gov.bf/ Le Ministère compte des structures centrales (10 directions), des structures déconcentrées (13 directions régionales) et des services rattachés (sociétés d'Etat et Etablissements publics de l'Etat à caractère administratif).

Politique culturelle : Adoptée en mai 2005, elle est disponible sur le site du Ministère.

Principaux organismes culturels publics :

- Bibliothèque nationale
- Bureau Burkinabé du Droit d'Auteur (BBDA)
- Centre National d'Artisanat d'Art (CNAA)
- Centre National des Arts du Spectacle et de l'Audiovisuel (CENASA)
- Centre National de Lecture et d'Animation Culturelle (CENALAC)
- Fonds National de Promotion Culturelle. Créé en 2000.
- Institut National de Formation Artistique et Culturelle (INAFAC)
- Institut Régional du Son et de l'Image (IRIS). Ouvert en 2005.
- Institut des Peuples Noirs (IPN)
- Musée National, Musée de la Musique, Musées Provinciaux
- Secrétariat permanent de la semaine nationale de la culture (SP/SNC)

La politique culturelle envisage la mise en place d'un Conseil National de la Culture qui regrouperait le ministère de la culture, les autres secteurs ministériels concernés, les collectivités territoriales et les acteurs culturels privés.

Quelques organisations professionnelles :

- Association des Auteurs, Réalisateurs et Producteurs Africains (AARPA)
- Association Burkinabé des Chorégraphes et Danseurs (ABCD)
- Association des Editeurs du Burkina Faso (ASSEDIF)
- Association des Editeurs Indépendants (AEI)
- Association des Exploitants des Salles de Cinéma du Burkina (AESCB)
- Association des Jeunes Artistes (AJA)
- Association des Jeunes Musiciens du Burkina Faso (AJMB)
- Association des Libraires du Faso
- Association Nationale des Artistes Professionnels des Arts Plastiques (ANAPAP)
- Association des Producteurs Privés du Burkina (APPB)
- Association pour la Promotion des Arts Plastiques (APAP)
- Association pour la Promotion des Arts Plastiques dans le Houet (ASPAH)
- Carrefour International de Théâtre de Ouagadougou
- Cercle pour la Promotion des Arts Graphiques (CERPAG)
- Coalition pour la diversité culturelle du Burkina Faso
- Comité National des Artistes Plasticiens du Burkina Faso (CNAPB)
- Fédération des Artisans du Burkina Faso
- Fédération Nationale du Théâtre au Burkina (FENATHEB)
- Mutuelle Sociale des lettres (MUSE)
- Syndicat National des Artistes Musiciens (SYNAM)
- Syndicat National Autonome des Comédiens du Burkina (SYNACOB)
- Union des Ensembles Dramatiques de Ouagadougou (UNEDO)
- Union des Gens de Lettres (UGEL)
- Union Nationale des Cinéastes du Burkina (UNCB)
- Union Nationale des Femmes de l'Image du Burkina (UNAFIB)
- Union des Plasticiens du Burkina Faso (UPB)

Quelques événements :

- Festival des Arts de la Rue (FAR)
- Festival Dialogue de Corps
- Festival International de la Culture Hip Hop
- Festival International de musique Jazz à Ouaga
- Festival International du Théâtre pour le Développement (FITD)
- Festival International du Théâtre et des Marionnettes de Ouagadougou (FITMO)
- Festival des Masques et des Arts (FESTIMA)
- Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou (FESPACO)
- Foire Internationale du Livre de Ouagadougou (FILO)
- Festival Reggae de Ouagadougou
- Festival Voix de Femmes
- Festival International de Conte et de Musique Yeleen
- Fet'Arts
- Grands Prix Nationaux (GPN)
- Nuits Atypiques de Koudougou (NAK)
- Nuits d'Ecrans
- Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO)
- Semaine Nationale de la Culture (SNC)
- Symposium de sculpture sur granit de Laongo

Sources d'information :

- Le site du Ministère offre beaucoup d'informations sur la législation ainsi que sur les établissements et les événements culturels.

COOPERATION AVEC LA CE

Coopération culturelle : Les fonds nationaux du 7ème FED ont soutenu des interventions très variées pour un montant d'un peu plus de 3,5 millions d'€ : réalisation de 7 films ; évaluation de la société africaine de cinéma (Cinafric) ; étude d'un plan de relance du cinéma africain ; étude de faisabilité relative à la création d'un centre de formation et de diffusion des arts plastiques ; étude d'actualisation du projet Musée de Ouagadougou et concours d'architecture ; organisation du Forum National sur la politique culturelle ; organisation des Etats généraux du cinéma ; mission d'appui au ministère de la culture ; programme de formation des responsables culturels ; symposium de sculpture de Laongo ; appui au centre culturel Raadga à Bobo-Dioulasso ; appui à l'association Tradition et Modernité ; création du spectacle *Noces chez les petits bourgeois* ; tournée du spectacle *Retour d'Afrique* de la troupe Royal de Luxe. Le 8ème FED a financé deux PSIC successifs pour un total de 3,7 millions d'€. Les fonds nationaux des 7ème et 8ème FED ont également été mis à contribution pour financer le FESPACO. Le 9ème FED a permis de soutenir l'édition 2005 du FESPACO (450.000 €) et va financer un programme-cadre d'appui au secteur de la culture de 1,45 millions. Ce programme, en voie d'approbation, inclut un appui à l'édition 2007 du FESPACO et un PSIC.

Autres programmes pouvant intéresser les acteurs culturels : Un programme de renforcement des capacités des Organisations de la Société Civile (OSC) démarrera mi 2006 et durera jusqu'en 2012. Doté de 15.000.000 € par le FED et de 300.000 € par l'Etat burkinabé, il vise 3 résultats : renforcement des compétences et des capacités nécessaires aux OSC pour réaliser leurs missions ; renforcement du dialogue et de la concertation entre les OSC et les autres acteurs du développement ; accroissement de la visibilité des OSC et de la bonne gouvernance. Il sera mis en œuvre par le biais d'appels à propositions périodiques. Ce programme sera en principe réservé aux OSC de droits burkinabé régies par les lois n° 10/92/ADP portant liberté d'association et n° 14/99/AN portant réglementation des sociétés coopératives et groupements. Les organisations culturelles pourront présenter des propositions.

Participation des acteurs au dialogue politique : Environ 90 organisations d'acteurs non étatiques, dont 3 à caractère culturel, ont été invitées à des séances d'information et d'échanges à l'occasion des revues et de la programmation de la coopération. La constitution d'un groupe d'acteurs plus restreint (avec l'assurance d'une retro-information adéquate) a été envisagée pour accroître l'efficacité du dialogue, mais dans l'immédiat, le Gouvernement et la Délégation de la CE ont confirmé leur engagement de poursuivre l'exercice en sessions plénières.

Coopération régionale : Programme CE-Afrique de l'Ouest

Délégation: Av. Kwame N'Krumah, face Sonatur. BP 352 Ouagadougou 01. Tel: (226) 50 30 73. Fax: (226) 50.30.89.66.